



LE CHEQUE PHOTOVOLTAÏQUE

235,9 GWh : C'est l'énergie photovoltaïque totale produite en 2014 à La Réunion. Cela correspond à peu près à la consommation de 71 000 foyers réunionnais*.

1 937 : C'est le nombre d'installations photovoltaïques résidentielles à La Réunion*.

Photovoltaïque : Il s'agit de la conversion du rayonnement solaire en électricité.

Kilowatt-crête (kWc) : 1 kWc = 1 000 Wc
Cette unité s'emploie pour définir la puissance d'une centrale photovoltaïque (exemple : 3 kWc pour une habitation).

 1 kWc représente environ 8m² de toiture.

* Source OER 2014



POUR EN SAVOIR PLUS :

0262 257 257

La Spl Énergies Réunion

La Société publique locale Énergies Réunion a été créée en juillet 2013. Elle est une suite logique à l'association arer et s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources naturelles locales. Son rôle : accompagner les collectivités locales actionnaires dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques pour l'île de La Réunion.

SORUN

Le syndicat SORUN a vu le jour en octobre 2012 sous l'impulsion de professionnels réunionnais de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) soucieux de promouvoir le développement de ce secteur et la satisfaction des consommateurs. SORUN fédère ainsi des acteurs du territoire engagés pour pérenniser cette filière locale.

La Région Réunion, engagée dans le développement de l'énergie solaire, finance le Chèque Photovoltaïque et soutient la filière du photovoltaïque à La Réunion.

La Spl Énergies Réunion anime le dispositif pour le compte de la collectivité actionnaire.

SPL Énergies Réunion
109 bis rue Augustin Archimbaud
BP 226 - 97 410 Saint Pierre
0262 445 700
contact@energies-reunion.com
www.energies-reunion.com

SORUN
16 rue Claude Chappe
ZAC 2 000
97 420 Le Port



L'électricité solaire accessible grâce au Chèque Photovoltaïque !

Conception graphique : Spl Énergies Réunion
Rédaction : Spl Énergies Réunion, Sorun
Mai 2016 - La Réunion - Copyright Spl Énergies Réunion
Crédits photos : Fotolia

QU'EST-CE QUE LE CHEQUE PHOTOVOLTAÏQUE ?

LES ATOUTS DU PHOTOVOLTAÏQUE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le « Chèque Photovoltaïque » est une aide destinée aux **particuliers et aux agriculteurs*** pour l'achat d'une centrale photovoltaïque d'une puissance pouvant aller de **1 à 9 kWc**, avec ou sans système de stockage d'énergie.

POUR QUI ET QUEL MONTANT ?

- L'aide est ouverte à tout **particulier** ou **agriculteur** qui en fait la demande*.
- Le montant de l'aide dépend de la puissance et du type de centrale photovoltaïque :

Puissance	Aide sans stockage	Aide avec stockage
1 à 2 kWc	1 000 €	2 000 €
2 à 9 kWc	3 000 €	6 000 €

LA PROCÉDURE DU DISPOSITIF « CHÈQUE PHOTOVOLTAÏQUE » :

- 1 **Le particulier consulte un professionnel partenaire** et signe un bon de commande, sur lequel est appliquée une déduction égale au montant de l'aide en fonction des cas.
- 2 **Le professionnel transmet ensuite le dossier** de demande d'aide à la SPL Énergies Réunion, qui s'assure de l'éligibilité du dossier.
- 3 **Le paiement est effectué au professionnel** après la mise en service de l'installation et le traitement du dossier par Énergies Réunion. Cette aide est financée par la Région Réunion.
- 4 **Une visite de contrôle est réalisée** sur un échantillon d'installations, par les équipes d'Énergies Réunion ou un bureau d'étude mandaté par la Région Réunion.

LE PHOTOVOLTAÏQUE ME PERMET DE :

- Produire de l'électricité propre, **sans émission de gaz à effet de serre**,
- Disposer d'une **source d'énergie alternative** à celle du réseau public pour alimenter mon habitation,
- Contribuer à **la baisse de l'utilisation des énergies fossiles**.

JE PRODUIS ET JE CONSOMME

- Je consomme ce que j'ai moi-même produit et je réalise des économies sur ma facture d'électricité.
- Je contribue à une production électrique durable et écologique.



JE PRODUIS ET JE REVENDS



- Je signe un contrat d'obligation d'achat avec EDF et je bénéficie alors d'un complément de revenus avec la vente de la totalité de ma production.
- Je peux également consommer une partie de ma production sur place, et revendre le surplus.

Dans les 2 cas, je dois faire installer un compteur de production (frais de raccordement et de location de compteur).

LE PHOTOVOLTAÏQUE, QU'EST CE QUE C'EST ?

L'énergie solaire photovoltaïque est obtenue en convertissant une partie de l'énergie du rayonnement solaire en électricité.

Cette opération se fait grâce à un générateur photovoltaïque.

Il s'agit d'une énergie renouvelable.

L'AUTOCONSOMMATION

L'électricité photovoltaïque produite est **consommée instantanément** par les appareils électriques du foyer équipé.

Le surplus peut-être valorisé, notamment en cas de signature d'un contrat d'obligation d'achat avec EDF et/ou si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité (batteries).

LE STOCKAGE

L'installation photovoltaïque peut être équipée d'un système de stockage de l'énergie qui permet d'utiliser le surplus d'électricité pour augmenter l'autonomie du foyer.

Cette réserve d'énergie peut s'avérer très utile en cas de coupure du réseau.

Les batteries au plomb sont pour l'instant les plus utilisées car elles sont simples d'utilisation et leur coût est faible. Les batteries au lithium sont de plus en plus présentes sur le marché car elles sont plus performantes, moins encombrantes et moins polluantes.

